

Interpellation présentée par le député :
M. Florian Gander

Date de dépôt : 22 avril 2010

Interpellation urgente écrite

CEVA : le Conseil d'Etat est-il capable de contrôler une multinationale française ? (question 3)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les électeurs genevois ont été trompés. Le Conseil d'Etat, la majorité des partis politiques, les associations patronales et les médias ont défendu le projet du CEVA, en dénigrant les opposants et en utilisant tous les arguments à disposition. A croire les tenants de cette campagne politique, ce projet devait permettre aux entreprises du bâtiment genevoises d'avoir du travail et d'offrir de l'emploi.

Maintenant, les masques tombent. Nous apprenons qu'une grande partie du chantier a été attribuée à la multinationale française Vinci, au détriment des entreprises genevoises. Selon « La Tribune de Genève », la société « a déjà décroché le terrassement de la gare des Eaux-Vives et de la tranchée couverte du Val d'Arve. Son pactole atteint quelque 256 millions de francs sur les 830 dévolus au génie civil. Les lots situés aux Trois-Chêne ne sont pas encore adjugés. »

Cela signifie que les promesses électorales ne sont pas tenues. Les travaux du CEVA vont largement échapper à l'économie genevoise, alors que les contribuables du canton, eux, sont priés de payer la facture au prix fort.

«Les milieux de la construction se sont investis à fond pour faire passer le CEVA. Ils se sentent trahis », déclare la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) à la « Tribune ». Sont-ils de grands naïfs ? Que dire des médias et des partis politiques qui ont clairement pris position en faveur du CEVA ? Ils doivent maintenant rendre des comptes et nous expliquer

pourquoi ils n'ont pas maîtrisé cette partie du dossier CEVA, qui était très largement prévisible. Il était évident qu'une bonne partie d'un chantier attribué dans ces conditions allait échapper aux entreprises genevoises, c'est ce qu'avait compris le MCG qui s'opposait à ce projet, pour cette raison parmi de nombreuses autres.

Le Conseil d'Etat doit maintenant réparer les dégâts dont il est à l'origine par sa prise de position favorable au CEVA en suivant l'évolution des travaux et en contrôlant attentivement les aspects financiers de ce chantier mammoth. Il faudra vérifier si le marché a été loyalement attribué et si les conditions d'attribution sont aussi régulières que certains le prétendent. Mais également les sous-traitants devront faire l'objet d'un contrôle tout particulier, à moins de se moquer des électeurs de la façon la plus insupportable.

Les Citoyens et notre Parlement peuvent légitimement s'interroger. Quelle est la priorité de notre Gouvernement : favoriser les entreprises et les places de travail locales ou donner de l'emploi aux dizaines et dizaines de millions de chômeurs de l'Union européenne ?

Il serait insupportable qu'une fois de plus le canton de Genève se fasse plumer par ses voisins, alors que la pression frontalière continue à causer d'importants dégâts.

Les électeurs réclament des comptes sur l'affaire du CEVA.

Pour des questions de formalisme nous sommes contraints, afin d'obtenir réponse à plusieurs questions portant sur le même sujet, de déposer une IUE par question, et nous nous en excusons.

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'Etat, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

Comment le Conseil d'Etat prévoit-il de surveiller la multinationale française, et en a-t-il les moyens ?